

RÈGLEMENT

EXPOSITION PHOTOGRAPHIES DES ORMONTS ET CONCOURS

Article 01 Organisation et date des présélections

Le Musée des Ormonts propose un challenge photos, libre de frais d'inscription, sur le thème de photographies prises sur le territoire des commune d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus. Les sujets traités peuvent être aussi bien des paysages, des personnes, de la faune, de la flore, du patrimoine. En vue générale ou en détail. Photos couleurs et/ou noir-blanc.

Les participants aux sélections doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur les photos.

Les photographes enverront leurs prises de vues (minimum 6 et maximum 8) par fichiers informatiques au format numérique .JPG (2000 pixels plus long côté) en pièces jointes d'un courriel à info@museeormonts.ch. Ou par le biais d'applications comme wetransfer.com, grosfichiers.com ou dropbox.com.

Date limite d'envoi : 24 septembre 2018. L'expéditeur recevra un accusé de réception dans les 48h.

Sujet du mail : Présélections photos - nom – prénom.

Nom du fichier photo : initiale prénom, nom – numéro.jpg

Exemple : NDupont01.jpg

Adresse postale et le numéro de téléphone du participant, ainsi que sa date de naissance.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Article 02 Critères de sélection

Les photographies sélectionnées pour l'exposition seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par un jury composé de 7 personnes.

La valeur technique est liée aux éléments suivants :

A) netteté

B) cadrage

C) exposition

D) colorimétrie réaliste

E) unité dans la qualité des images proposées.

F) en dehors des réglages usuels comme les niveaux – contrastes – saturations – poussières – netteté

Les photos modifiées ne sont pas acceptées.

Les photographies auront été prises par un appareil photo numérique et devront satisfaire aux critères d'impression pour une exposition. Les images provenant de smartphones ne sont pas acceptées.

Le nombre de participants est limité par la place à disposition dans le Musée.

Les participants ne pourront pas contester la décision du jury.

Article 03 Exposition : 21 décembre 2018 au 28 avril 2019

Les sélectionnés seront avertis dès le 15 octobre 2018 . Il leur sera indiqué le nombre de tirages à fournir pour l'exposition, entre 4 et 8 images suivant le nombre de participants retenus. Les tirages auront un format de 60 x 40 cm (format horizontal ou vertical). Les photographies seront présentées, soit par collage sur un support rigide, soit avec un encadrement simple aux dimensions du tirage, sans passe-partout, et munies d'un système de suspension. Une feuille accompagnera les oeuvres, mentionnant le nom et prénom de l'auteur ainsi qu'un titre ou commentaire sur la prise de vue.

L'exposition aura lieu du **21 décembre 2018 au 28 avril 2019**

Article 04 Catégories et Prix

Quatre sortes de prix seront attribués:

- | | |
|---|---------------|
| a. Jeunes photographes (jusqu'à 16 ans) | par le jury |
| b. Photographes | par le jury |
| c. Jeunes photographes (jusqu'à 16 ans) | par le public |
| d. Photographes | par le public |

Article 05 Annonce des résultats et remises des prix

Les prix seront remis lors du vernissage de l'exposition. Il aura lieu le **vendredi 15 février 2019** au Musée des Ormonts, 1864 Vers-l'Eglise à 18 heures.

Article 06 Utilisation des oeuvres

Le Musée des Ormonts se réserve le droit d'utiliser les photographies présentées pour la promotion de l'exposition (site internet, réseaux sociaux, médias etc.) en mentionnant le nom de son auteur.

Article 07 Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables pour d'éventuels dommages faits aux photographies pendant l'exposition.

En cas de force majeure, le Musée des Ormonts se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 08 Vente des photographies

Les photographies pourront être vendues aux visiteurs pendant l'exposition selon un prix à convenir avec leurs auteurs. Le Musée des Ormonts prélèvera une commission de 20% sur chaque vente.